

Arrondissement de PERIGUEUX

**MAIRIE DE SORGES**

Le bourg  
24420 SORGES

Téléphone : 05.53.35.68.00  
Télécopie : 05.53.35.68.09  
Internet : Sorges.24@wanadoo.fr

**SEANCE DU 6 OCTOBRE 2011**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE**

L'an deux mil onze, le 6 octobre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Jacques RATIER, maire.

Présents : MM RATIER, CHAMINADE, Mmes ARRIEU, BETOULLE, DISTINGUIN-CHASSAINT, DUSSOL, MICHAUD-AUBISSE, ROBERT, MM HENRY, LAPOUMEROULIE, MOREAUS

Représentés : Mme de JUGLART ..... par Mme MICHAUD-AUBISSE  
M. LACOURARIE ..... par Mme ARRIEU

Excusé : M. FREREBEAU

Secrétaire de séance : Mme MICHAUD-AUBISSE

**Adoption du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2011**

Le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

**I - TRAVAUX – Création d'une micro-crèche – Désignation de l'architecte**

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de désigner un architecte pour la création d'une micro-crèche,

Considérant que la première consultation en date du 25 août 2011 s'est avérée infructueuse faute de candidatures et que par conséquent la commission d'appel d'offres a procédé à une nouvelle consultation directe auprès de :

- Architecte-A, cabinet d'architecture à PARIS 5<sup>ème</sup> (75)
- Agence architectes Associés, cabinet d'architecture à GUERET (23)
- M. Georges-Claude GWINNER, architecte à HAUTEFORT (24)

Vu la présentation de la réunion de la commission d'appel d'offres du 30 septembre 2011,

Vu les caractéristiques particulières du projet recherché, à savoir un bâtiment préfabriqué, un taux d'honoraires réduit à moins de 6 % semble adapté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne le cabinet Architecte-A, architecte sis à Paris 5<sup>ème</sup> (75), en qualité de maître d'œuvre,
- Autorise le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une micro-crèche aux Potences

## **II – FINANCES – Versement d’une participation à la Maison Familiale et Rurale de Périgueux pour un voyage au Canada d’une jeune Sorgeaise**

Après avoir donné connaissance de la demande de la Maison Familiale Rurale de Périgueux d’une participation au financement d’un voyage au Canada de Melle Maurane SCHNEIDER, habitante de la commune, le maire propose d’attribuer une aide de 100 € à la Maison Familiale Rurale de Périgueux qui se charge de l’organisation du voyage,

Accord unanime du conseil.

## **III – FINANCES – Attribution d’une subvention à l’association les Tréteaux Sorgeais**

*Pour ce point de l’ordre du jour Madame BETOULLE et Monsieur LAPOUMEROULIE ne prennent part ni au débat ni au vote.*

Le maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de l’association les Tréteaux Sorgeais afin de permettre le financement de la rémunération d’un professeur pour enseigner le théâtre aux enfants composant la troupe de théâtre. La prestation du professeur s’élève, annuellement, à 1 610 € et la demande de subvention à 400 € soit le quart du montant total. Compte tenu de l’intérêt de la demande, le maire propose au conseil d’attribuer une subvention de 400 € à l’association les Tréteaux Sorgeais.

Accord unanime du conseil.

## **IV –QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Un point de l’ordre du jour ne figurant pas expressément à l’ordre du jour de la réunion y est ajouté après accord unanime du conseil municipal :

Pour ce point, le maire donne la parole à Madame Nicole ROBERT, conseillère municipale en charge des chemins de randonnées.

Madame ROBERT informe le conseil municipal de l’état d’avancement du classement des deux chemins de randonnée dans le P.D.I.P.R. et de la nécessité de délibérer afin de confier la gestion des ces chemins à la communauté de communes Les Villages Truffiers des Portes de Périgueux.

Après présentation du dossier par Madame ROBERT, le conseil municipal, à l’unanimité, émet un avis favorable au projet.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.